

LIMITEUR DE SON

Un limiteur de son est installé dans la salle, merci de respecter les consignes affichées sur la scène.

DECLARATION SACEM

Pour toute diffusion de musique vous devez obtenir une autorisation de la SACEM. Renseignements sur client.sacem.fr ou par téléphone au 03.69.67.27.40

SECURITE

Les portes anti-panique doivent être déverrouillées
Les accès doivent rester libres et sans obstacle.

Veuillez respecter les consignes de sécurité de la salle.

CONSIGNES DE SECURITE

| | | | | | |
|--|---|--|--|---|--|
| INCENDIE  | Gardez votre calme, déclenchez l'alarme  | Téléphonez  | ATTAQUEZ LE FEU AU MOYEN DES EXTINCTEURS APPROPRIES  | DANS LA FUMEE BAISSÉZ-VOUS L'AIR FRAIS EST PRES DU SOL  | FACILITEZ L'ACCES DES POMPIERS N'ENCOMBREZ PAS LES MOYENS DE SECOURS  |
| ! ACCIDENT  | En cas d'accident, gardez votre calme, prévenir: Le SAMU  | Ou La GENDARMERIE: 03.21.22.30.17  | | | |
| EVACUATION  | A l'audition du signal d'évacuation ou sur ordre d'un responsable:  | Dirigez vous vers les sorties les plus proches jusqu'au point de rassemblement Ne revenez pas en arrière sans y avoir été invité  | | | |

Fampoux le
Lu et approuvé
Le locataire



COMMUNE DE FAMPOUX

CONVENTION

LOCATION DE LA SALLE DES FETES

2024

Place de l'Eglise - 62118 FAMPOUX
Tél. : 03.21.55.41.33
mairiefampoux@nordnet.fr

IDENTITE DU LOCATAIRE

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Date de la location : Type de manifestation :

ENGAGEMENTS

Les clés vous seront remises le vendredi à 14h
lors de l'état des lieux et de l'inventaire de la vaisselle.

L'état des lieux après location aura lieu le lundi à 9h

Vous devez limiter le nombre de convives à 120 personnes assises.

Une attestation d'assurance devra être fournie lors de la location.

PAIEMENT

Chèque de réservation : 50% Chèque de caution : 100 €

Celui-ci vous sera restitué si aucune plainte n'a été déposée par le voisinage pour nuisances sonores ou détérioration.

Chèque de caution nettoyage : 150 € celui-ci vous sera retourné après contrôle de l'état de propreté de la salle par un agent communal.

En cas de manquement celui-ci sera encaissé.

EN CAS D'ANNULATION DE LA LOCATION ET QUELLE QU'EN SOIT LA CAUSE, LA RÉSERVATION NE SERA PAS RESTITUEE .

A l'issue de la location une facture du solde comprenant les frais de casse vous sera adressée, payable au Service de Gestion Comptable d'Arras.

TARIFICATIONS 2024

LOCATION pour FAMPOLOIS et ASSOCIATIONS FAMPOLOISES

Tarifs ÉTÉ (sans chauffage)

Week end sans vaisselle : 270 €

Week end avec vaisselle : 370 €

Tarifs HIVER (avec chauffage)

Week end sans vaisselle : 450 €

Week end avec vaisselle : 550 €

LOCATION pour EXTERIEURS

Tarifs ÉTÉ (sans chauffage)

Week end sans vaisselle : 450 €

Week end avec vaisselle : 600 €

Tarifs HIVER (avec chauffage)

Week end sans vaisselle : 630 €

Week end avec vaisselle : 780 €

Une modification pourra intervenir en cas d'augmentation du tarif de la Salle des Fêtes en cours d'année.

FRAIS DE CASSE OU PERTE

Verre ou assiette : 4.50 €, Couvert : 4.50 €, Plat : 20 €, Chaise : 96 €, Table : 210 €

RANGEMENT

Tables et chaises: Vous êtes priés de ranger les chaises par lot de 10 et les tables utilisées dépliées et nettoyées sur la piste de danse.

NETTOYAGE A FAIRE

Les produits de nettoyage manuel ne sont pas fournis. Pensez aux sacs poubelle, éponges, torchons, liquide vaisselle, produit pour le sol, chiffons...

**LA SALLE VOUS EST MISE A DISPOSITION PROPRE LE VENDREDI A 14H.
UN ETAT DES LIEUX COMPLET SERA REALISE EN PRESENCE D'UN AGENT
DE LA MAIRIE.**

**SI VOUS CONSTATEZ UN MANQUEMENT APRES SON DEPART
VOUS AVEZ JUSQUE 16H POUR LE SIGNALER EN MAIRIE AU 03.21.55.41.33**

PAS DE NETTOYAGE LE LUNDI MATIN

LA SALLE DOIT ETRE RENDUE PROPRE

Le chèque de caution nettoyage de 150 € vous sera retourné après contrôle de l'état de propreté de la salle par un agent communal. En cas de manquement celui-ci sera encaissé.

**LE RESPECT DU TRI DES POUBELLES EXTERIEURES SERA PRIS EN COMPTE
DANS LE CONTRÔLE DU NETTOYAGE.**

INTERDICTIONS

- **D'ACCROCHER DES DECORATIONS AU MOYEN DE PUNAISES OU CLOUS.**
- **DE FERMER LES INTERRUPTEURS INDIQUES SUR L'ARMOIRE ELECTRIQUE**
- **INTERDICTION DE FUMER DANS LA SALLE**

Des cendriers sont à votre disposition à l'extérieur (côté cuisine). Pour les fumeurs, pensez aux voisins et éviter les éclats de voix lors des sorties, veiller à laisser les portes fermées. Les pots de fleurs ne doivent pas servir de cendrier.

VEUILLEZ RESPECTER LE VOISINAGE PETARDS ET ARTIFICES ET CONFETTIS SONT INTERDITS

Merci de bien vouloir mettre toutes vos bouteilles de verre dans le cubo-verre situé sur le parking de la salle des fêtes (à des heures raisonnables pour le voisinage, merci).